Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 17.04.2024
Visible par le public jusqu´au: 17.04.2025
Numéro de publication: UP04-0000006122

Entité de publication
Aproz Sources Minérales SA, Rte de Riddes 327, 1994 Aproz (Nendaz)

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Aproz Sources Minérales SA

Organisation concernée:
Aproz Sources Minérales SA
CHE-102.560.397
Route de Riddes 327
1994 Aproz (Nendaz)

Indications concernant l'assemblée générale:
15.05.2024, 11:00 heures, Route de Riddes 327, 1994 Aproz

Texte d'invitation/ordre du jour:
Veuillez svp télécharger le PDF ci-joint pour obtenir la publication de la convocation à l'assemblée générale ordinaire.

Aproz Sources Minérales SA

Les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le mercredi 15 mai 2024, à 11 heures, au siège de la société à: Route de Riddes 327, 1994 Aproz

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des actions représentées
2. Rapport de gestion du conseil d'administration 2023 et présentation des comptes 2023
3. Rapport de l'organe de révision 2023
4. Approbation
   a) du rapport annuel 2023
   le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel
   b) des comptes annuels 2023
   le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels statutaires
5. Répartition du bénéfice
   le conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice disponible résultant du bilan comme suit:

-	attribution à la réserve légale	CHF	-.--
-	attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	1'444'000.--
-	distribution d'un dividende de CHF 800.— par action	CHF	1'360'000.--
-	report à nouveau	CHF	387.07
	Total distribution	CHF	2'804'387.07

6. Décharge donnée au conseil d'administration pour l'exercice 2023
   le conseil d'administration propose de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2023
7. Modification générale des statuts

   Le conseil d'administration propose de soumettre les statuts de la société à une modification/révision générale. Cette révision doit notamment permettre d'adapter les statuts au droit révisé des sociétés anonymes, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Un exemplaire des nouveaux statuts sera consultable au moyen d'un code QR qui sera édité sur l'invitation nominative envoyée aux actionnaires.
   Le conseil d'administration à l'intention de voter sur la révision générale des statuts en une seule fois, à moins que des actionnaires ne demandent des votes séparés sur certaines dispositions ou certains passages des nouveaux statuts (art. 700 al. 3 CO).

   Le conseil d'administration propose une modification/révision générale des statuts de la société conformément aux statuts mis à disposition des actionnaires.
8. Election du conseil d'administration pour la période 2024

   Le conseil d'administration propose l'élection respectivement la réélection de M. Matthias Wunderlin, M. Peter Diethelm et M. Yannick De Giorgi au conseil d'administration pour une durée d'une année.
9. Election de l'organe de révision pour 2024
   le conseil d'administration propose d'élire Ernst & Young SA, Lausanne en tant qu'organe de révision pour 2024
10. Divers et imprévus

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe aux comptes annuels, le procès-verbal de la dernière assemblée, le rapport de l'organe de révision et le rapport de gestion sont à la disposition des actionnaires durant les 20 jours qui précèdent l'assemblée, au siège de la société à Aproz.

Pour le conseil d'administration

Aproz, le 17 avril 2024